

<http://www.ujfp.org/spip.php?article6709>

The logo for UJFP (Union des Journalistes Français de Presse) is displayed in a stylized, blocky font with a red-to-white gradient.

À Paris, manifestation contre le déni de justice (pour Adama Traoré)

- L'UJFP en action - Appels et manifestations -



Publication date: mercredi 10 octobre 2018

Copyright © UJFP - Tous droits réservés

Communiqué : Non au mensonge d'État.

Adama Traoré « a pris le poids de nos corps à tous les trois », il répétait « je n'arrive plus à respirer » selon les gendarmes dans leur déclaration.

La famille Traoré attendait depuis 1 an ce rapport d'expertise, la quatrième expertise en 2 ans de lutte pour réclamer la vérité et la justice.

La conclusion indique donc que Adama Traoré est mort suite à une course de 18 min sur 437 mètres !

Cette affirmation des experts ne s'appuie sur aucun élément crédible, rien n'indique, comme le montrent les caméras de surveillance, qu'il a fait un tel effort physique.

Pourtant c'est cette version improbable qui sera présente dans la conclusion, Adama est mort car il a couru trop vite sous la chaleur...

Il aurait parcouru 24 mètres par minute ! Un adulte moyen marche à la vitesse de 5km/h, pour parcourir 437 mètres en marchant il faut donc compter en moyenne cinq minutes.

Pourtant dans l'expertise, les experts disent clairement qu'Adama Traoré avait un coeur d'athlète, pour finalement conclure qu'il n'a pas supporté une course sur une distance de 437 mètres...

La conclusion qui ne compte que quelques lignes est surréaliste, elle est radicalement différente du reste de l'expertise.

! Nous apprenons plusieurs choses dans cette expertise médicale :

Elle exclut toute pathologie cardiaque, alors qu'une expertise du 8 septembre 2016 avait affirmé le contraire.

Elle ne parle pas d'état infectieux antérieur, contrairement à ce qui avait été affirmé dans le premier rapport et par le procureur de la République de Pontoise.

Pour la première fois en 2 ans de lutte, l'expertise affirme qu'Adama a bien subi une compression thoracique ayant aggravé son état asphyxique et ayant donc un rôle dans son décès par asphyxie.

Au vu de ces éléments, nous avons une expertise qui commence à donner des éléments cohérents qui ont amené à la mort d'Adama Traoré, avec pour la première fois une cardiologue et une spécialiste des maladies infectieuses. Elles vont complètement discréditer le travail des précédents médecins.

Cela montre que nous avons raison depuis le début de remettre en question les différentes expertises qui écartent la responsabilité des gendarmes. Il ne faut pas oublier que depuis le 19 juillet 2016 selon les autorités et des experts, la mort d'Adama était due à la drogue, à l'alcool, à une infection et enfin à une maladie cardiaque.

Donc on voit très bien qu'il y a un fossé entre l'expertise dans sa globalité et la conclusion qui donne l'impression

À Paris, manifestation contre le déni de justice (pour Adama Traoré)

d'avoir été dictée directement par les gendarmes.

Cette conclusion a plusieurs objectifs :

Ralentir de manière excessive la procédure.

Épuiser avec le temps et l'argent la lutte du Comité Adama.

Les gendarmes ne sont toujours pas entendus à ce jour, cette dernière expertise dans sa conclusion exonère totalement les gendarmes. Cela leur permet d'être dans une position de force dans le cas où ils seraient convoqués par les juges.

De faire passer dans l'opinion publique qu'Adama Traoré est l'unique responsable de sa propre mort, en refusant de se soumettre à un contrôle au faciès.

Comment faire confiance aux institutions de ce pays face à tant de mensonges ? Deux ans après, les gendarmes ne sont toujours pas entendus.

Dans le même temps, on voit la condamnation de cinq frères d'Adama Traoré par ces mêmes institutions.

Nous le répétons calmement « le déni de justice est un appel à la révolte ».

Nous vous donnons RDV samedi 13 octobre à Paris Gare du Nord 14h30 !

Pour exiger la mise en examen des gendarmes et la libération de tous les frères Traoré !

#JusticePourAdama

JUSTICE POUR ADAMA

NON AU MENSONGE D'ÉTAT
CONTRE LE DÉNI DE JUSTICE :
MISE EN EXAMEN
DES GENDARMES

"LE DÉNI DE JUSTICE EST UN APPEL À LA RÉVOLTE"

MANIFESTATION
SAMEDI 13 OCTOBRE
14H30 À PARIS • DÉPART : GARE DU NORD